



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110118

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

Vote des taux d'imposition 2011. Décision.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réforme de la taxe professionnelle qui entre totalement en application en 2011, sans aucun effet direct sur la ville de Bordeaux, n'a pas permis aux services de l'Etat de communiquer les bases d'imposition prévisionnelles dans le même délai qu'habituellement.

Pour cette raison, il ne nous est pas possible de les faire figurer, ainsi que leur évolution, dans cette délibération.

Cependant, depuis de nombreuses années, la politique fiscale de la Ville de Bordeaux se caractérise par sa modération.

En effet, les taux d'imposition sont maîtrisés et leurs niveaux, s'ils paraissent élevés sont largement compensés par une politique d'abattement de la taxe d'habitation parmi les plus favorables de France.

La modération fiscale se mesure aussi par la comparaison de l'évolution des taux d'imposition. De 2000 à 2009, ceux de notre Ville ont évolué de 4,6% alors que la moyenne d'augmentation des grandes villes françaises s'élevait à 12%.

En 2010, la hausse moyenne des taux d'imposition des 41 plus grandes villes françaises était de +2,8%, à Bordeaux les taux n'ont pas augmenté (0%).

Pour cette année 2011, sont annoncées de nouvelles augmentations des taux d'imposition des grandes villes à la suite du gel global des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

En effet, les dotations des plus grandes villes vont baisser pour favoriser la péréquation en faveur d'autres collectivités. A Bordeaux, la baisse serait d'environ 1,5 M€.

Cependant, la politique municipale, caractérisée par des investissements toujours en hausse (+ 54% en 10 ans), produit son effet attractif illustré par une population municipale toujours croissante et donc de nouveaux contribuables.

En 2008, dernier chiffre connu, la population de Bordeaux a augmenté de plus de 700 personnes alors que celle de la CUB baissait globalement de 266 habitants. De 1999 à 2008, la population municipale s'est enrichie de 20 500 nouveaux habitants.

Cet effet population et la maîtrise de nos coûts de fonctionnement, malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous permettent, cette année encore, de ne pas augmenter nos taux d'imposition.

	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	22,98 %	22,98 %	22,98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,10 %	28,10 %	28,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,59 %	86,59 %	86,59 %

Je vous remercie de bien vouloir approuver le maintien des taux d'imposition pour l'année 2011



MAIRIE DE BORDEAUX

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire



MAIRIE DE BORDEAUX